

Assemblée Générale de l'APAPS

17 mars 2018 à 15h

A l'école Perceval de Chatou

I. Un climat de confiance

C'est donc à l'école Perceval de Chatou que s'est tenue, dans une ambiance d'amitié et de confiance, l'Assemblée Générale de l'APAPS. Le moment était un peu solennel, puisque l'ordre du jour était en particulier consacré à l'annonce d'une forte réduction de l'activité de l'association, après 17 années d'un travail très soutenu. Moment émouvant également, puisque c'est à l'école Perceval que l'APAPS a été créée, à l'Assemblée Générale extraordinaire d'avril 2001.

30 personnes étaient présentes, la Fédération des écoles Steiner-Waldorf étant représentée, et une centaine de pouvoirs nous étaient parvenus, soit au total 30% des membres de l'association à jour de leur cotisation à fin 2017. C'est dire que les décisions qui ont été prises l'ont été dans le cadre d'un ferme soutien et d'une attention réelle des membres.

En introduction, il a été rappelé que le Conseil d'Administration de l'APAPS a déployé tous ses efforts depuis plusieurs années, et en particulier ces deux dernières années, pour organiser un « passage de relais » avec une équipe renouvelée et plus jeune, composée en particulier de parents concrètement engagés dans la vie de leur école. L'équipe actuelle, composée de 5 personnes, pratiquement toutes présentes depuis la création, n'est plus en mesure d'assurer l'activité comme par le passé. Malgré nos efforts et la bonne volonté des personnes, il n'a pas été possible de constituer cette équipe nouvelle. C'est

pourquoi la décision a été prise de proposer à la présente Assemblée Générale une forte réduction de l'activité, ce qui ne constitue nullement une dissolution de l'association. Nous pensons en effet qu'il est utile de maintenir l'association pour ménager l'avenir. Cette « mise en veilleuse » permettra en effet de réactiver rapidement l'association en fonction des nécessités. C'est dans cet esprit qu'il a été proposé à l'Assemblée Générale de maintenir le Conseil d'Administration actuel.

II. Un peu d'histoire

L'APAPS a été créée en 2001 dans un élan citoyen, avec la conviction que la pédagogie Steiner-Waldorf serait socialement plus forte si elle était promue et soutenue, aux côtés de la Fédération et des écoles, par une association nationale de parents et d'amis de la pédagogie. C'est dans cet esprit de service que l'association a été créée et a développé son activité durant dix-sept ans avec une équipe totalement bénévole autour de deux objectifs majeurs : d'une part, promouvoir et mieux faire connaître la pédagogie Waldorf ; d'autre part, faire avancer la question du libre choix pédagogique, en lien avec les pouvoirs publics, d'autres pédagogies alternatives et des partenaires européens. Et avec la conviction que l'Education de la jeunesse constitue plus que jamais un enjeu majeur pour l'avenir.

L'APAPS a connu des moments de grande satisfaction. Durant toutes ces années, les contacts ont été riches et amicaux avec l'ensemble des écoles. Et c'est toujours avec bonheur que nous avons travaillé étroitement avec les parents et professeurs, ainsi qu'avec la Fédération, en particulier à l'occasion du Congrès annuel Parents-Professeurs. Tout au long de ces années, l'APAPS s'est révélée comme un « créateur de liens ».

En particulier, il faut rappeler que l'APAPS avait participé en 2012 à la concertation pour la refondation de l'école et qu'elle fut invitée par le Ministère de l'Education nationale à la Sorbonne au moment de la remise du rapport par le Ministre au Président de la République. Très clairement, il nous avait été dit que cette invitation de l'APAPS était faite dans la mesure où nous représentions, de façon crédible, des parents-citoyens responsables et concernés par la question de l'Education.

III. Le bilan d'activité à fin 2017

La première partie de l'Assemblée Générale a été consacrée à préciser quels ont été les actions réalisées depuis la dernière Assemblée Générale. Il est apparu que l'action a été soutenue :

- ✚ Travail important pour organiser le « passage de relais », lequel n'a cependant pu se réaliser.
- ✚ Préparation et confection d'un numéro exceptionnel de la revue 1,2,3, Soleil, ce qui a nécessité un travail soutenu pendant près d'un an. Nous voulions donner à nos adhérents un signe particulier au moment où l'association va réduire son activité.
- ✚ Préparation et participation au Congrès Parents-Professeurs aux côtés de la Fédération, en particulier à l'école de Sorgues et, dans une moindre mesure, à l'école de Colmar.
- ✚ Veille institutionnelle sur l'actualité concernant la liberté de l'éducation sur le plan français, ainsi que sur le plan européen, par le suivi des travaux de la Commission européenne.
- ✚ Suivi du dossier « Waldorf Europe ». L'APAPS a participé aux rencontres organisées par ENSWAP (Réseau Européen de Parents Steiner-Waldorf) en Hongrie et à Riga. Notre présence active a contribué depuis l'origine à dynamiser cette institution.
- ✚ Actualisation et refonte de notre site internet. Il est apparu indispensable d'actualiser notre site. Ce travail est en cours.
- ✚ Gestion comptable, financière et administrative rigoureuse de l'association.

IV. Rapport financier à fin 2017

La Trésorière a présenté les comptes de l'association au niveau de l'exploitation ainsi qu'au niveau du bilan. Il a été rappelé que la gestion de l'association a toujours été rigoureuse et bénévole de la part des membres du Conseil ;

- ✚ Pour la première fois en 2017, le résultat d'exploitation a été déficitaire. Du côté des charges, des frais importants de déplacement ont en effet été engagés pour constituer une équipe venant de diverses régions de France dans la perspective du passage de relais. Par ailleurs, des frais de conseil informatique ont également été engagés. Du côté des produits, on doit noter que les cotisations se sont maintenues, mais on a constaté une diminution sensible des dons.
- ✚ En revanche, le bilan de l'association fait apparaître un équilibre financier sain, avec des fonds propres qui devraient permettre à l'APAPS de maintenir une activité minimum et de contribuer à financer quelques projets de nature pédagogique liés à l'objet social de l'association.

V. Une activité réduite à partir de 2018

- **Ne seront en principe plus assurées les activités suivantes :**

- ✚ La revue 1,2,3, Soleil ainsi que la publication de brochures à caractère pédagogique
- ✚ L'organisation de colloques et de conférences
- ✚ La présence auprès des écoles
- ✚ La veille institutionnelle sur la liberté pédagogique
- ✚ Le suivi des dossiers européens.

Cependant, nous garderons la possibilité d'intervenir dans un dossier si nécessaire et si les conditions étaient remplies pour cela.

- **Des activités seront maintenues**

- ✚ Mise en place d'un nouveau site internet. Il s'agit d'un dossier important lancé fin 2016-début 2017. Il permettra un suivi ponctuel de l'actualité du Mouvement pédagogique Waldorf, et de maintenir un lien avec les personnes intéressées par la pédagogie, adhérentes ou non à l'association. Il fera la synthèse des activités de l'association durant ces 17 années d'activité. Il regroupera l'ensemble des publications relatives à la pédagogie Waldorf et au libre choix pédagogique. Il est en effet indispensable d'assurer de façon pérenne la mise à disposition des

brochures à contenu pédagogique, ainsi que de l'ensemble des numéros de la revue 1,2,3, Soleil. Ces publications constituent un véritable « trésor » pour les parents et les jeunes professeurs.

- ✚ Une présence institutionnelle minimum au sein du Mouvement Waldorf, le contact étant en particulier maintenu avec la Fédération.

- **Une absence de cotisation de la part des membres. Une gestion administrative allégée**

Il a été proposé à l'Assemblée Générale, qui en a accepté le principe, que l'appel à cotisation annuel soit supprimé à partir de 2018. Il nous a semblé qu'il ne convenait pas de faire un appel à cotisation alors que l'activité sera réduite, et donc les dépenses également. Si dans l'avenir l'activité reprenait, il serait alors possible de faire de nouveau un appel à cotisation.

- **L'information des membres et l'Assemblée Générale**

Les personnes intéressées par l'APAPS, et en particulier nos adhérents, seront informées des projets et le principe d'une Assemblée Générale annuelle est maintenu.

VI. Contribuer à la réalisation de projets

Si l'APAPS réduit son activité, elle se donnera néanmoins la possibilité de contribuer à aider quelques projets dont la nature sera conforme à ses objectifs. L'Assemblée Générale a voté en ce sens, donnant mandat au Conseil pour engager de telles actions. Au cours de l'Assemblée Générale, un débat s'est en particulier engagé avec les participants et la personne représentant la Fédération à ce sujet. L'APAPS est encouragée à continuer à suivre les dossiers européens. Par ailleurs, il a été souligné en particulier que la pédagogie Waldorf fêtera ses 100 ans en 2019 ! Des commémorations et des activités (colloques, séminaires, manifestations artistiques...) viendront marquer cet anniversaire, en France comme dans le monde. Il a été convenu que l'APAPS soutiendrait cet événement en lien avec la Fédération, dans des conditions qui

restent à préciser. D'ores et déjà, nous apporterons des informations à ce sujet sur la page d'accueil de notre site internet.

VII. Le vote des résolutions

L'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée Générale ont été votées à l'unanimité. Le quorum était atteint.

- ✚ **Première résolution** : l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité à fin 2017
- ✚ **Deuxième résolution** : l'Assemblée Générale approuve les comptes et le rapport financier à fin 2017
- ✚ **Troisième résolution** : QUITUS est donné à la Trésorière. L'Assemblée Générale approuve la bonne gestion de la trésorière et assume les comptes approuvés à la seconde résolution.
- ✚ **Quatrième résolution** : l'Assemblée Générale constate la situation de l'association à fin 2017 et approuve les perspectives et modalités de travail à partir de 2018.
- ✚ **Cinquième résolution** : l'Assemblée Générale approuve le principe de l'absence de cotisation pour les membres de l'association jusqu'à nouvelle décision.
- ✚ **Sixième résolution** : l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour le financement de projets ou d'actions exceptionnelles conformes aux objectifs et finalités de l'association.
- ✚ **Septième résolution** : l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans :
 - . Anne Charrière, Administratrice
 - . Ghislaine Duchier, Trésorière
 - . Mariam Francq, Administratrice
 - . Françoise Poyard-Garbit, Administratrice
 - . Jean Poyard, Président

VIII. Le verre de l'amitié

L'Assemblée Générale s'est achevée dans un climat amical autour d'un buffet. Nous avons partagé des nourritures à la fois « terrestres » et culturelles, par la lecture de textes poétiques qui nous parlaient du miracle que constitue l'enfant. Un beau moment d'amitié !

Chatou le 7 juin 2018,

Pour le Conseil de l'APAPS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP', enclosed in a light gray rectangular box.

Jean Poyard